

ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : **Désignation des délégués titulaires et suppléants au Comité social territorial (5.3)**

Service : Direction générale (MM)

Le Maire de la Ville de Gex,

VU le code général de la fonction publique,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, notamment l'article 6 ;

VU la délibération n° 2022_113_DEL du 7 novembre 2022 portant élection des délégués titulaires au comité social territorial

VU l'élection du Maire le 20 mars 2026,

ARRETE

Article 1 : La liste des représentants de la Ville de Gex au Comité Social Territorial est arrêtée comme suit :

Représentants titulaires des élus	Représentants suppléants des élus
M. Patrice DUNAND	Mme Virginie ZELLER
M. Christian PELLÉ	M. Benoît CRUYENNINCK
M. Vincent BOCQUET	M. Amaury FILLION

Article 2 : La liste de l'ensemble des délégués au CST est la suivante :

Collège des représentants de la collectivité		Collège des représentants du personnel	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Patrice DUNAND	Virginie ZELLER	Malak LASSOUED	Vanessa LOUIS
Christian PELLÉ	Benoît CRUYENNINCK	Véronique JOZ-ROLAND	Christophe COURT
Vincent BOCQUET	Amaury FILLION	Christopher KORCHIA	Nadège BARGHOUTI

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés. Ampliation du présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Gex.

Pour copie conforme,
 Fait à Gex, le 8 avril 2026
 Le Maire, **Patrice DUNAND**



Le demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Cette requête peut être déposée sur le site www.telerecours.fr

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent arrêté transmis le 9 avril 2026.